

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 06/10/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
APPROBATION DE PROGRAMME POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DES BLES D'OR ET DU CHEMIN DE FAUVEAU A VILLENES-SUR-SEINE		
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 06/10/2023	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 19/10/2023	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 107

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE PORTES Sophie, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (140)

Absent(s) représenté(s) : 17

BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BOURSALI Karim a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
CONTE Karine a donné pouvoir à GRIMAUD Lydie
DE LAURENS Benoît a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BERMANN Clara
GUILLAUME Cédric a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
JAUNET Suzanne a donné pouvoir à DUMOULIN Pierre-Yves
LEFRANC Christophe a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
LEPINTE Fabrice a donné pouvoir à AOUN Cédric
MEUNIER Patrick a donné pouvoir à PERRON Yann
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques
MULLER Guy a donné pouvoir à LONGEAULT François
SAINZ Luis a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
SMAANI Aline a donné pouvoir à PELATAN Gaëlle

Absent(s) non représenté(s) : 9

AIT Eddie, AUFRECHTER Fabien, COLLADO Pascal, DAUGE Patrick, DUMOULIN Cécile, EL ASRI Sabah, GIRAUD Lionel, NAUTH Cyril, SOUSSI Elsa

Absent(s) non excusé(s) : 7

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BOUDET Maurice, BRUSSEAU Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, PIERRET Dominique, RIPART Jean-Marie

113 POUR :

ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

1 CONTRE :

AOUN Cédric

1 ABSTENTION :

BORDG Michaël

10 NE PREND PAS PART :

DIOP Dieynaba, JUMEAUCOURT Philippe, KERIGNARD Sophie, LAIGNEAU Jean-Pierre, LÉBOUC Michel, MADEC Isabelle, OURS-PRISBIL Gérard, PLACET Evelyne, QUIGNARD Martine, SAUVE Jean-Yves

EXPOSÉ

Le projet de réaménagement de la rue des Blés d'Or et du chemin de Fauveau (requalification et extension) à Villennes-sur-Seine s'inscrit dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) contractualisé le 17 juillet 2023 entre la Communauté urbaine, SEQENS, la commune de Villennes-sur-Seine et la société ALTAREA COGEDIM IDF. En effet, la société ALTAREA COGEDIM développe en lien avec les collectivités un programme important de 387 logements dont 159 logements sociaux.

La Communauté urbaine accompagne ce projet au travers de ces aménagements d'espaces publics, en requalifiant et en créant des espaces confortables en termes d'usage pour tous les modes de déplacement (notamment les déplacements doux) et en végétalisant de façon importante les abords de ces espaces.

Le projet prévoit par ailleurs de traiter les problématiques techniques notamment d'écoulement des eaux pluviales.

Les opérations concernent :

- Les travaux sur la rue des Blés d'Or correspondent à la rénovation de la voie et ses accotements au droit de l'opération de construction de logements, dans son emprise actuelle, sur une longueur d'environ 200 m et une largeur de 12,50 m comprenant de l'éclairage public,
- Les travaux pour l'extension du chemin de Fauveau correspondent à l'élargissement du cheminement existant et à la rénovation de la voie et ses accotements au droit de l'opération de construction de logements, sur une longueur d'environ 230 m comprenant également de l'éclairage public,
- Les travaux de requalification du chemin de Fauveau correspondent à la reprise du revêtement de chaussée, à l'aménagement du trottoir, de l'éclairage public et du stationnement en partie basse, sur une longueur de 380 m et à l'extension du réseau d'eaux pluviales sur une longueur de 380 m environ également.

La date prévisionnelle de début des travaux est fixée en fin d'année 2024 pour une durée estimative de huit mois.

Le montant prévisionnel des opérations est estimé à 2 432 042.80 euros HT, soit 2 918 451.36 euros TTC.

Il se décompose, en l'état, de la manière suivante :

- Rue des blés d'or : 436 053.20 € HT, soit 523 263.84 € TTC
- Extension du chemin de fauveau : 716 742.40 € HT, soit 860 090.88 € TTC
- Requalification du chemin de fauveau : 1 279 247.20 € HT, soit 1 535 096.64 € TTC

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le programme relatif au réaménagement des espaces publics de la rue des Blés d'Or et du chemin de Fauveau à Villennes-sur-Seine,
- d'approuver le montant prévisionnel de l'opération pour un montant de 2 432 042,80 €HT soit 2 918 451,36 €TTC,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération,
- d'ajouter que les crédits seront imputés au budget 2023, autorisation de programme crédits de paiement (APCP) n° 011402, développement communal, pour un montant de 2 432 042,80 €HT, soit 2 918 451,36 €TTC, aux chapitres 20 (immobilisation incorporelles) et 23 (immobilisation en cours), nature 2031 (frais d'études) et 2315 (installations, matériel et outillage techniques).

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1414-3 et L. 5215-20,

VU le code de la commande publique et notamment son article L. 2421-1 et suivants,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le programme de l'opération décrit en exposé,

VU la délibération portant sur le PUP en date du 23 juin 2023,

VU l'avis favorable émis par la Commission 4 - Vie quotidienne le 03 octobre 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme relatif au réaménagement des espaces publics de la rue des blés d'or et du chemin de Fauveau à Villennes-sur-Seine.

ARTICLE 2 : APPROUVE le montant prévisionnel de l'opération pour un montant de pour un montant de 2 432 042,80 €HT (deux-millions-quatre-cent-trente-deux-mille-quarante-deux euros quatre-vingts centimes hors taxes), soit 2 918 451,36 €TTC (deux-millions-neuf-cent-dix-huit-mille-quatre-cent-cinquante-et-un euros trente-six centimes toutes taxes comprises).

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ARTICLE 4 : AJOUTE que les crédits seront imputés au budget 2023, autorisation de programme crédits de paiement (APCP) n° 011402, développement communal, pour un montant de 2 432 042,80 €HT (deux-millions-quatre-cent-trente-deux-mille-quarante-deux euros quatre-vingts centimes hors taxes), soit 2 918 451,36 €TTC (deux-millions-neuf-cent-dix-huit-mille-quatre-cent-cinquante-et-un euros trente-six centimes toutes taxes comprises) aux chapitres 20 (immobilisation incorporelles) et 23 (immobilisation en cours), nature 2031 (frais d'études) et 2315 (installations, matériel et outillage techniques).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 19/10/2023
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 18/10/2023
Exécutoire le : 19/10/2023
(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification
<u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles
(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 12 octobre 2023

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile